

ANNEXE D

D'après le budget supplémentaire de 1958-1959. Le montant accordé par les présentes est de \$5,002,500, soit les trois quarts du total des montants des divers articles dudit budget contenus dans la présente annexe.

MONTANTS attribués par la présente loi à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 31 mars 1959, et fins auxquelles ils doivent être affectés.

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	AFFAIRES EXTÉRIEURES		
	B—GÉNÉRALITÉS		
	SERVICES PROVISOIRES		
545	Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées alimentaires—Crédit supplémentaire.....	3,000,000	
546	Achat de farine à donner à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.....	1,500,000	
547	Contribution au Fonds destiné à l'octroi de bourses de recherches de l'Agence internationale de l'énergie atomique (1958)	25,000	
	COMMERCE		
	CRÉDIT SPÉCIAL		
627	Remboursement à la Commission canadienne du blé à l'égard de la perte qu'elle a subie dans ses opérations prévues par la <i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i> relatives à l'avoine pendant la campagne agricole commencée le 1 ^{er} août 1956 et terminée le 31 juillet 1957.....	2,145,000	
			*6,670,000

* Total net : \$5,002,500.